

Un plan vélo post-confinement ambitieux co-construit avec le monde associatif

Communiqué du Club des villes et territoires cyclables - 30 avril 2020

Des mesures fortes pour faciliter la pratique du vélo et des modes actifs pour la période de sortie de confinement : le Club des villes et territoires cyclables se félicite des annonces du ministère de la Transition écologique et solidaire et souligne quelques points de vigilance pour accompagner au mieux une solution vélo post confinement.

Le Club des villes et territoires cyclables se félicite des annonces formulées par le ministère de la Transition écologique et solidaire, qu'il a contribué, avec l'ensemble des acteurs vélos associatifs et étatiques, à co-construire pour la période de déconfinement prévue à partir du 11 mai prochain.

« Si les mesures annoncées s'inscrivent dans une période particulière de crise sanitaire, la dynamique vélo, elle, est enclenchée plus largement et plus durablement. L'Etat confirme son soutien à l'élan donné au vélo comme mode de déplacement à part entière et comme solution pour développer une mobilité plus résiliente et durable », affirme Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables.

Ces mesures s'articulent autour de deux axes principaux :

1. La mise en place d'un plan de 20 millions d'euros pour accompagner les Français à utiliser leur vélo pour leurs déplacements pendant la période de déconfinement.

Le vélo a en effet un rôle décisif à jouer dans cette période particulière dans la mesure où il garantit une distanciation naturelle, participe au désengorgement de nos villes et présente, dans les cas possibles, une réelle alternative permettant de soulager les axes forts et les transports en commun.

Le plan annoncé par le Gouvernement sera déployé en partenariat avec la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et l'enveloppe de 20 millions d'euros sera mobilisée dans le cadre du programme de certificat d'économie d'énergie « Alvéole ». Il comprendra :

- Un « coup de pouce réparation vélo » avec une prise en charge exceptionnelle jusqu'à 50 euros d'un montant hors taxe pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés dans une plateforme en ligne disponible prochainement ;
- une prise en charge jusqu'à 60% des coûts d'installation de places de stationnement temporaire pour le vélo ;
- des formations gratuites « coup de pouce remise en selle » pour apprendre à circuler à vélo en toute sécurité (1 à 2 heures d'apprentissage, individuellement ou en petit groupe, avec un moniteur expérimenté).

Le ministère annonce également une accélération du calendrier pour la mise en place du forfait mobilités durables dans le secteur privé, mesure prévue dans la Loi d'Orientation des Mobilités.

« Le Club des villes et territoires cyclables se félicite de ces mesures incitatrices et financées qui couvrent les différentes dimensions d'une solution vélo post confinement et tendent à s'intégrer dans la définition d'un système vélo global. Si je me réjouis de l'accélération du calendrier concernant le forfait mobilité durable dans le secteur privé, je pointe ici le fait que le décret concernant les fonctions publiques reste très attendu. Je serai vigilant à ce que cette mise en place

soit effective le plus rapidement possible. De même nous continuerons à demander, sans doute dans le cadre du plan de relance, que les aides financières soient élargies à l'achat de vélos ou d'engins de déplacement personnel », commente Pierre Serne.

2. Un développement des pistes cyclables temporaires pour des trajets sécurisés

Elisabeth Borne a demandé à Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables, d'assurer un travail de coordination et de facilitation des initiatives prises ou projetées par les collectivités territoriales pour développer l'usage du vélo dans la période de déconfinement, à travers la mise en place de pistes cyclables temporaires. Elles peuvent en effet constituer des solutions souples et faciles à mettre en place pour permettre aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité, en s'adaptant à l'existant tout en étant réversibles. Le Club des villes et territoires cyclables travaille également, avec l'ensemble des acteurs associatifs et étatiques, à faire remonter les obstacles juridico-administratifs qui peuvent freiner la mise en place de ce type d'aménagement.

L'Etat a annoncé ce jour :

- Un soutien technique par les services de l'Etat, et notamment via les travaux du Cerema, qui a diffusé de nombreux outils pratiques à destination des gestionnaires de voirie ;
- Une simplification réglementaire, avec la dispense d'autorisations préalables pour la mise en place d'installations temporaires, telles que des pistes cyclables ou aménagements piétons temporaires (et notamment celle des Architectes des Bâtiments de France) ;
- Un soutien financier, à travers le fonds de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), mobilisé par les préfets pour cofinancer des pistes cyclables temporaires avec les collectivités territoriales, au cas-par-cas, qui ne disposeraient pas de ressources suffisantes.
- Le Gouvernement invite les collectivités territoriales à tout mettre en œuvre pour faciliter la circulation des cyclistes en sécurité, et notamment par le maintien des voies vertes accessibles lorsque les conditions le permettent. Le Gouvernement appelle également les autorités organisatrices de la mobilité à veiller à la cohérence et à la continuité des itinéraires aménagés temporairement pour le vélo et autres engins de déplacements personnels pour garantir des conditions attractives et sécuritaires pour les usagers.

« Le Club se félicite de ces mesures qui accompagnent et facilitent la réalisation d'aménagements transitoires, en intégrant tant les problématiques cyclables que piétonnes. Le Club invite les collectivités à penser ces aménagements dans un souci d'adaptation à l'existant et de réponse à la demande, sans perdre de vue les perspectives de pérennisation du transitoire », commente Pierre Serne.

« Le Club des villes et territoires cyclables réaffirme son souci constant de garantir au mieux la sécurité des cyclistes, et notamment dans le contexte actuel qui verra sans doute de nombreux « néo-cyclistes ». Dans cette perspective, il se fait le porte-parole des collectivités pour affirmer un besoin crucial d'abaissement des vitesses sur voirie. Et il veillera à ce que l'ensemble des usagers soient associés à la démarche actuelle, condition indispensable à sa réussite et à sa sécurisation ».

Le Club des villes et territoires cyclables va continuer sa mission de veille et de soutien aux initiatives locales. Il se tient à la disposition des territoires pour les accompagner dans la mise en place de ces mesures prometteuses pour le développement d'un vrai « système vélo » pour la période de déconfinement... et au-delà!

[Télécharger le communiqué](#)

Quelques liens...

[Lien vers le Communiqué de presse du ministère de la Transition écologique et solidaire : « sortie du confinement : le ministère de la Transition écologique et solidaire annonce un plan de 20 millions d'euros pour faciliter la pratique du vélo »](#)

[Lien vers le questionnaire lancé par le Club des villes et territoires cyclables aux collectivités pour recueillir toutes manifestations d'intérêt et initiatives des collectivités volontaires pouvant rapidement être expérimentées en matière d'aménagements cyclables temporaires.](#)

« Pour se protéger et protéger les autres : le vélo est mon geste barrière » : Vélo & Territoires en partenariat avec le Club des villes et territoires cyclables, l'AF3V, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, et l'UNION Sport & Cycle lancent une campagne de communication pour affirmer la pratique du vélo comme un geste barrière dans cette période de crise sanitaire.



NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

